

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
ARRONDISSEMENT DE CHAUMONT
COMMUNE DE CONDES

PROCÈS-VERBAL
du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 Décembre 2022

Date de convocation : Mardi 15 novembre 2022

L'an deux -mil-vingt-deux, le cinq décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Condes, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de *Monsieur Joël CLÉMENT*, Maire.

Étaient présents Mmes et Mrs les conseillers municipaux :
Nathalie LUGNIER, Agnès TAILLANDIER, Joël CLÉMENT, Yves DELAGE, Jérôme JACQUOT, Joël FRANZ, Jonathan MARIOT

Absent représenté : Jean-Michel NOCLERCQ donne pouvoir à Joël CLÉMENT

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Yves DELAGE est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 21 septembre 2022.

Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

Ordre du Jour de la séance :

- 1) Avis du Conseil municipal sur le dossier PE des Lavières - Délibération
- 2) Taxe d'Aménagement (TAM) - Modalités de reversement de la part communale à l'Agglomération de CHAUMONT - Délibération différée pour plus d'informations
- 3) Travaux École - Délibération
- 4) Travaux 2023 - Délibération
- 5) Affaires et Questions diverses

En préambule, information est donnée sur la démission au sein du Conseil Municipal de M. François BOUCHOT

☛ **Avis du Conseil municipal sur le dossier PE des Lavières** Réf. : 29/2022

L'ensemble des conseillers a longuement échangé sur ce dossier et le vote à émettre. Les points échangés au cours du débat sont les suivants :

- Le premier vote du conseil sur ce projet portait sur l'acceptation de l'étude.
- Rappels sur le projet et sa localisation, proche du territoire de Treix.
- Intérêt financier pour Condes et les collectivités territoriales.
- Intérêt de l'éolien dans le mix énergétique actuel (sur l'équivalent d'une année, production pour 2500 foyers)
- Impact visuel significatif pour 1 bonne partie du village.
- Nombreux projets existants et à venir sur le plateau de Treix à Andelot car dénués de la contrainte des couloirs aériens et bien exposés pour le vent.
- Une quinzaine d'habitants de Condes ont un avis défavorable lors de l'enquête publique, essentiellement par courrier. La première concertation préalable (du 6 au 26/07/2020) avait reçu 1 seul avis.
- Des questions se posent sur la réalité du démantèlement en fin d'exploitation sachant que l'entreprise s'y engage.
- Impact supposé négatif sur la faune et le bruit à proximité.

A la fin du débat, chaque conseiller s'exprime et donne son avis sur le projet.

Le maire demande si un vote à bulletin secret ou public est sollicité.

Le vote à main levée est retenu.

Avis Favorable pour le projet de Parc Éolien des Lavières tel que présenté par la Société VALÉCO, par 6 voix pour, 1 abstention et 1 contre.

☛ Travaux École Réf. : 30/2022

L'appel d'offres sera prochainement publié. Une présentation sera faite au conseil d'école. En attendant la fin des travaux, le grillage sera conforté avant d'être remplacé.

Le maire est autorisé à solliciter des devis pour 1 grillage rigide et un portail.

☛ Travaux 2023 Réf. : 31/2022

- Le local de la Salle des Fêtes dit Club House sera remis aux normes (isolation – menuiseries – électricité). Le maire est chargé de contacter les entreprises et monter les dossiers d'aides financières.
- Remise aux normes de la citerne gaz de la salle des fêtes : un enfouissement est proposé. Des devis seront sollicités dans les meilleurs délais.
- Positionnement des radars : 3 positions sont prévues, une demande a été adressée à EDF pour utiliser un mât béton.
- Nathalie Lugnier propose l'achat d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes (adopté à l'unanimité). Des devis seront proposés.

☛ Subventions aux associations Réf. : 32/2022

Nathalie Lugnier est surprise et contrariée que le versement ait été fait sans consultation.

Une réunion est prévue en Janvier avec les associations pour rappeler les conditions d'attributions des subventions et faire un point sur les conditions d'utilisation de la salle des fêtes.

Pour cette année 2022, une subvention de 360 € a été votée pour le club de Foot (2 équipes inscrites en championnat cette année).

☛ Indemnité de la coordonnatrice Recensement (INSEE) Réf. : 33/2022

Depuis septembre 2022 et jusqu'à la fin des opérations de recensement de la population, Mme Chrystelle GATINOIS est désignée par arrêté municipal, coordonnatrice communale de l'enquête.

Une indemnité de 300 € lui est attribuée et sera versée en Mars 2023.

☛ Taxe d'Aménagement (TAM) - Modalités de reversement de la part communale à l'Agglomération de CHAUMONT

La délibération sur la TAM est reportée. Un complément d'information est demandé.

☛ Affaires diverses

- Elagage du Tilleul de l'Église : Devis en cours
- Elagage D200 : Un élagage sera mené prochainement mais la commune n'est pas concernée.
- L'antenne sur Lavaux 4G sera remplacée prochainement par une antenne 5G (pas de date donnée par l'opérateur) Dossier consultable en mairie.
- Un balayage des trottoirs sera mené prochainement.

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

Observations	SIGNATURES	
	Secrétaire de Séance	Le Maire

N° d'ordre des délibérations	Objets
29/2022	Avis du Conseil municipal sur le dossier PE des Lavières
30/2022	Travaux Ecole
31/2022	Travaux 2023
32/2022	Subventions aux associations
33/2022	Indemnité de la coordonnatrice Recensement (INSEE)